# Lunettes de protection

Référence : 05609



**Ces lunettes légères et confortables peuvent être portées avec vos lunettes de vues.**

- Utilisables dans le domaine médical, le BTP, l'industrie, la mécanique.
- Anti projection.
- Résistance aux impacts.
- Anti buée.
- Design approuvé.
- EN 166.

**Catégorie 3** : Utilisation non permanente.

Ces lunettes ne sont pas conçues pour protéger les yeux contre les rayons lasers ou les particules à grande vitesse, arcs électriques.

Dans le cadre de la lutte contre la transmission des infections, vous pourrez retrouver ces lunettes de protection dans le kit **YLEA URGENCE Protection contre les infections pour patient et soignants**.

Le port de la paire de lunette est obligatoire dans le cadre de l'arrêt cardiaque, ou dès lors qu'un patient crâche ou vomit. Ils sont aussi une protection en cas de nécessité d'intubation.

? Pour la sécurité de vos équipes, découvrez nos **protections individuelles à usage unique**.